

VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON DE
MONTMORENCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 3 JANVIER 2002**

Présents :

M. BOUTIER - Mme ANDREOLETTI (arrivée à partir de la délibération n° 3) - M. SEGUIN- Mme GIANNORSI - M. PLAIDEAU - M. BOISSEAU (arrivé à partir de la délibération n° 3) - M. MIDY - M. MOREAU – M. MENARD - M. ALEXANDRE - M. VIANCE - Mme DAHAN - M. HODICQ (arrivé à partir de la délibération n° 3)- Mme EMERY - M. BRILLOUET - Mme PRAGASSAM - M. SZEWCZYK - Mme BESOMBES

Absents excusés :

Mme FOULON – Mme MERLET - Mme ALLALI – Mme COLLIN - Mme DUCLOS – Mme VACCA – M. LE STRAT – M. CLOUET – M. FARCY – M. BALLESTRACCI – M. GROSSVAK

Pouvoirs :

Madame FOULON à Monsieur BOUTIER
Madame MERLET à Monsieur SEGUIN
Madame ALLALI à Monsieur VIANCE
Mme DUCLOS à Madame EMERY
Madame VACCA à Monsieur MOREAU
Monsieur BALLESTRACCI à Madame BESOMBES

Secrétaire de séance : Monsieur MIDY

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**Affiché dans les panneaux administratifs,
le**

Le Maire,

Joël BOUTIER

URBANISME (dossier présenté par Monsieur SEGUIN)

Autorisation de dépassement du COS pour les logements sociaux

Afin de favoriser la réalisation de petites opérations de logements sociaux dans le tissu bâti existant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le dépassement de la norme résultant de l'application du Coefficient d'Occupation des Sols dans la limite de 20 % de ladite norme, sur l'ensemble des zones du Plan d'Occupation des Sols dotées d'un COS, pour les logements sociaux, conformément aux dispositions des articles L.127- 1, R 127-2 à R 127-3 du Code de l'urbanisme.

SCOLAIRE (dossier présenté par Madame FOULON)

Avenant au contrat de transport scolaire au collège Copernic à Montmagny

Considérant la nécessité de mettre à disposition une navette supplémentaire chaque mercredi pour les élèves se rendant au collège Copernic à Montmagny, du fait du surnombre des effectifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 portant le montant du tarif journalier du mercredi de transport scolaire au collège Copernic à 228,67 € (deux cent vingt-huit euros soixante sept cents) à partir du 9 janvier 2002 jusqu'au 26 juin 2002.

PERSONNEL (dossiers présentés par Monsieur le Maire)

Protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail

Considérant le décret n° 2000-815 du 20 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, le Conseil Municipal, par :

Pour :	22 voix
Contre :	0 voix
Abstentions :	2 voix (Mme BESOMBES, pouvoir : M. BALLESTRACCI)

autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord instituant la mise en place des 35 heures à Groslay.

Modification du tableau des effectifs au 3 janvier 2002

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, compte tenu des mouvements du personnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs modifié au 3 janvier 2002.

Information de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du Préfet du 26 décembre 2001 autorisant la création de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency et adoptant ses statuts.

Intervention de Monsieur Max VIANCE

Monsieur VIANCE communique les résultats de son enquête sur le fonctionnement de la Poste (qui ne s'est pas amélioré). Il propose qu'un cahier de doléances soit déposé en Mairie, à disposition des Groslaysiens.

La séance est levée à 21 h 37